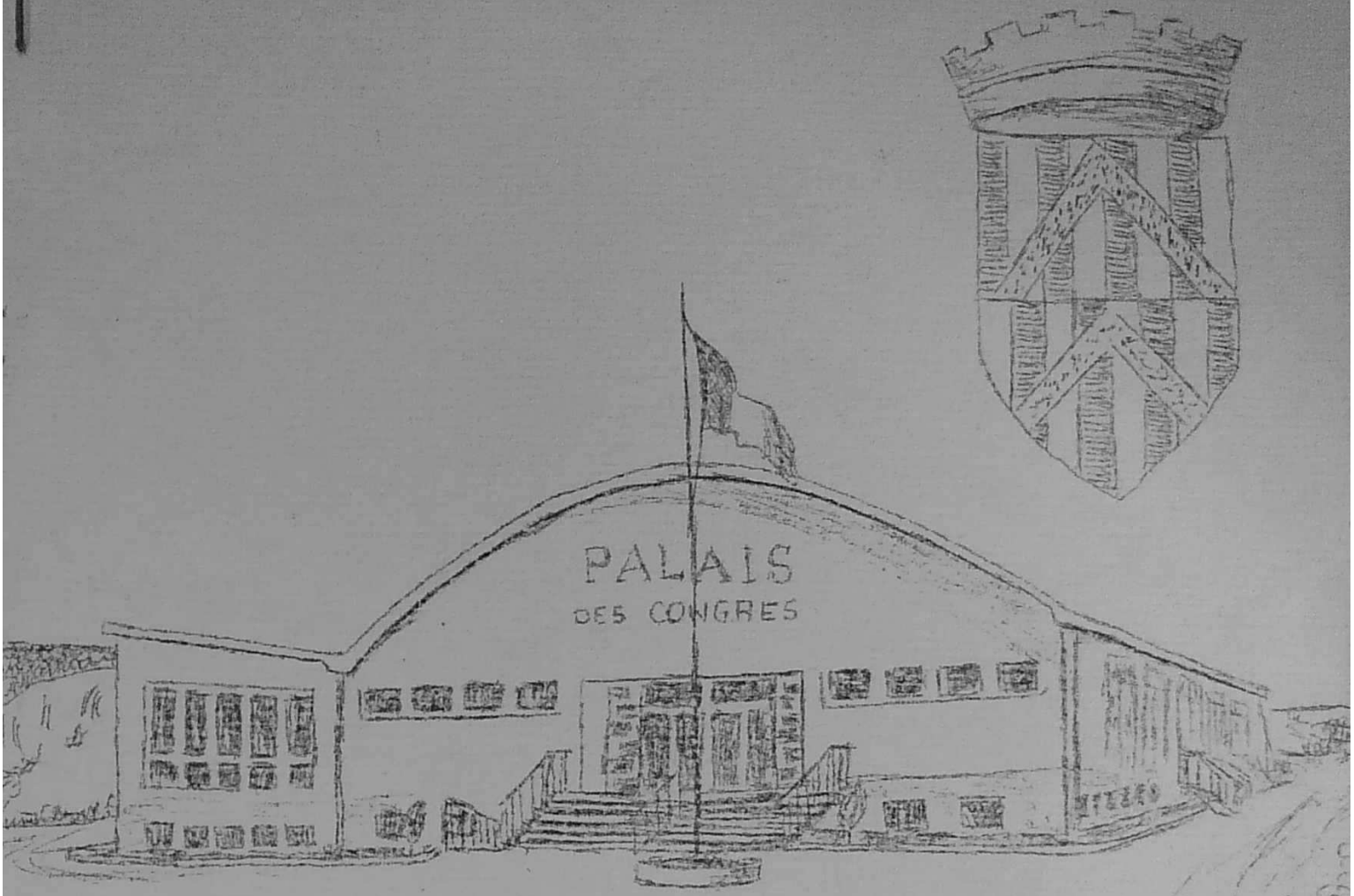

l'Activité Torcusaine

BULLETIN MUNICIPAL N° 1

JANVIER 1973

" DANS CE BULLETIN VOUS TROUVEREZ "

- LE LOROUX ET SON HISTOIRE Page 3
- QUELQUES AVIS " 4
- INFORMATIONS GENERALES " 4 à 6
- LA VIE DE NOS SOCIETES ET ASSOCIATIONS " 6 à 12

" LE LOROUX ET SON HISTOIRE "

LES DOMAINES LOROUSAINS EURENT A SE DEFENDRE

Nous avons examiné la configuration du territoire lorousain et la nature de son sol, et par suite réfléchi aux conséquences qui en ont découlé pour la vie de ses habitants.

Pointe avancée des MAUGES fertiles, présentant vers le bassin de la Goulaine des terrains non moins fertiles, les hommes y ont trouvé des facilités certaines d'existence et d'activité, mais aussi la menace des convoitises des peuples voisins et surtout de ceux de l'ARMORIQUE puis des BRETONS après qu'ils en eurent fait la conquête. Les pillages du redoutable chef breton WAROCH des environs de VANNES, furent arrêtés par Saint FELIX evêque de NANTES.

Mais, après la mort de celui-ci, ils recommencèrent et notre pays en fut particulièrement victime. En 587, 588 et en 590, WAROCH fit nos vendanges et emporta le vin à VANNES.

Plus tard, les attaques des bretons se généralisèrent et réussirent à rattacher le pays de RETZ et l'ouest des MAUGES dont nous faisions partie, à leur pays, la BRETAGNE.

Les Saxons, pillards, véritables bandits, qui s'étaient installés dans les iles de la Loire, après l'affaiblissement de l'empire Romain, avaient longtemps harcelé notre pays, détruisant lesrécoltes et massacrant les habitants jusqu'à vers 470.

Ce sont les monastères et les abbayes établis sous l'impulsion de Saint FELIX et de Saint MARTIN de VERTOU, qui rétablirent les cultures et la prospérité dans le pays (création de l'abbaye Saint Laurent).

Mais quand les Normands commencèrent leurs pirateries, nos campagnes ne manquèrent pas de subir leurs assauts.

(à suivre ...)

" QUELQUES AVIS "

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Les personnes qui désirent construire une maison d'habitation ou en améliorer une existante, dans la ville ou dans ses environs immédiats, sont invitées à prendre préalablement connaissance du plan du réseau d'assainissement, afin de prévoir des installations sanitaires qui soient facilement raccordables au réseau de tout à l'égoût lorsque celui-ci sera réalisé.

REVISION DES EVALUATIONS FONCIERES DES PROPRIETES NON BATIES

Le tarif des évaluations foncières des propriétés non bâties est affiché à la porte de la Mairie depuis le 12 Janvier 1973. Tous les Propriétaires possédant des terrains sur la commune du LOROUX BOTTEREAU, sont invités à en prendre connaissance dans un délai de deux mois qui suit l'affichage.

Ce tarif peut être contesté devant la Commission Centrale des Impôts Directs, en adressant au Préfet une demande de revision de tout ou partie du tarif.

Les signataires de cette demande doivent posséder ensemble au moins la moitié de la superficie des terrains auxquels s'applique le tarif contesté.

" INFORMATIONS GENERALES "

FICHES D'ENCEPAGEMENT POUR LES VIGNOBLES PRODUISANT DES V.D.Q.S.

L'arrêté du 29 Septembre 1961 prévoit que la fiche d'encépagement à établir par les viticulteurs produisant des V.D.Q.S. doit être adressée avant le 1° Mars au Chef de Centre de l'I.V.C.C. dont dépend l'exploitation viticole intéressée.

Deux cas sont à considérer :

1°) Le cas des viticulteurs qui ont déjà présenté une demande de label V.D.Q.S. pour les récoltes 61 à 72 et dont les nom et adresse sont connus du Syndicat de Défense de l'Appellation.

a) Viticulteurs dont l'exploitation a subi des modifications

Ces Viticulteurs devront remettre en Mairie de la Commune (siège de leur exploitation) pour le 1° Mars, la fiche d'encépagement bleue en leur possession.

Sur cette fiche seront indiquées les modifications survenues à leur exploitation viticole :

Dans la colonne "observations", pour les parcelles inscrites sur la ligne de la vigne en cause, écrire :

- arraché
- sorti de l'exploitation
- épuré

.../...

En cas de références erronées pour certaines parcelles, donner les renseignements exacts.

Pour les parcelles nouvelles (plantations 72-73, prises en location, achats, échanges) indiquer à la suite sur la fiche (ou au dos) tous les renseignements utiles (tels qu'ils sont précisés en tête de chaque colonne).

Dans le cas de partage de récolte, indiquer pour chaque parcelle le pourcentage correspondant.

b) Viticulteurs dont l'exploitation n'a pas subi de modification

Ces viticulteurs n'ont pas à remettre leur fiche bleue en Mairie : leur fiche sera validée pour la récolte 1973.

La liste de ces fiches validées sera adressée en Mairie pour le 1° Octobre.

2°) Viticulteurs n'ayant pas jusqu'ici sollicité le bénéfice d'une appellation V.D.Q.S. ou qui ne remplissaient pas jusqu'à présent les conditions et qui entendent présenter une demande de label autitre de la prochaine récolte.

Ces viticulteurs doivent se faire connaître en Mairie, siège de leur exploitation, avant le 1er Mars prochain, afin que leurs noms soient communiqués par les Mairies, au Chef de Centre de l'I.V.C.C.

Il est prévu que les fiches d'encépagement établies d'après les déclarations des intéressés seront vérifiées pendant la période de végétation de la vigne, en vue de l'établissement de la fiche définitive. Un exemplaire sera adressé avant le 1° Octobre auxviticulteurs par l'intermédiaire de leur Mairie.

L'attention des viticulteurs est attirée sur le fait que le contrôle de l'encépagement des parcelles susceptibles de produire des V.D.Q.S., sera très strict et qu'ils ont intérêt, s'ils désirent que les parcelles présentées au contrôle soient retenues pour la production de tels vins, à épurer dès maintenant leurs vignes en arrachant les cépages qui ne figurent pas sur la liste de ceux ouvrant droit à l'appellation.

DECLARATION DES ETABLISSEMENTS DANS LESQUELS SONT EXPOSEES, MISES EN VENTE OU VENDUES DES DENREES ANIMALES OU D'ORIGINE ANIMALE

(arrêté du Ministère de l'Agriculture et du développement rural en date du 10.8.72 publié au J.O. du 24.11.72)

Toute personne responsable d'un établissement dans lequel sont exposées, mises en vente ou vendues des denrées animales ou d'origine animale, est tenue d'en faire la déclaration au Préfet (Direction des Services Vétérinaires) du département dans lequel est situé cet établissement.

Cette déclaration est établie en double exemplaire sur des imprimés fournis par la Direction Départementale des Services Vétérinaires.

Elle doit être faite dans le mois qui suit l'ouverture de l'établissement.

Les établissements existant avant le 24.11.72 doivent être déclarés avant le 24.5.73.

Il est délivré un récépissé sans frais de cette déclaration qui devra être présenté à toute réquisition des agents de services vétérinaires.

INSTALLATION D'UNE FOSSE SEPTIQUE

Les personnes qui désirent installer une fosse septique à l'oc-

.../...

casion de la construction d'une habitation ou à l'occasion de l'aménagement d'un bâtiment existant, sont tenues, en vertu d'un arrêté préfectoral en date du 1° Mars 1954, d'adresser en Mairie, une demande d'autorisation. A cette demande il faut joindre les pièces suivantes :

- La description de l'appareil et de son installation, établie conformément au questionnaire fourni à la demande des intéressés par la direction départementale de l'action sanitaire et sociale de NANTES.

- Les plans de situation, de masse et de détail de la fosse.

- Un engagement du constructeur

- Une notice de fonctionnement et d'entretien

Le dossier, ainsi constitué sera joint à la demande de permis de construire s'il s'agit d'édifier une fosse à l'occasion de la construction d'une habitation ou d'une modification du gros oeuvre de l'immeuble, et sera alors soumis à la même procédure.

Dans le cas où les travaux concernant l'installation de la fosse septique ne mettent pas en cause la distribution interne de l'immeuble, et par conséquent n'entrainent pas l'obligation de demander le permis de construire, le dossier déposé à la Mairie est soumis à l'examen du Directeur Départemental de la Santé.

" LA VIE DE NOS SOCIETES ET ASSOCIATIONS "

AMICALE DES DONNEURS DE SANG

Une collecte de sang aura lieu le Jeudi 15 Février 1973 de 8 heures à 12 heures au Palais des Congrès du LOROUX BOTTEREAU.

Au nom de l'Amicale nous lançons un pressant appel à tous pour le don du sang. Comme vous l'a dit le Docteur HAROUSSEAU, Directeur du Centre de transfusion à la réunion du 17 Décembre, le sang manque toujours, étant employé de plus en plus, pour les opérations, les accidents, les convalescences. Qui peut dire aujourd'hui qu'il n'aura jamais besoin de ce précieux liquide?

Que les nouveaux donneurs viennent sans crainte un examen médical précède chaque don. On peut être donneur de 18 à 60 ans.

Pour les moins de 21 ans qui viennent pour la première fois, se munir d'une autorisation des parents.

A la collecte du 29 Octobre, nous avons eu 710 dons, dont 58 nouveaux, qu'ils soient tous remerciés de leur beau geste de solidarité.

Nous remercions également tous ceux qui ont assistés à notre fête du 17 Décembre, si bien réussie.

Le Conseil d'administration cantonal réuni au Palais des Congrès au nombre de 40 membres a élu son bureau le 15 Janvier.

Président	: Francis BOURGOIN
Vices-Présidents	: Pierre BERTAUD-LOROUX BOTTEREAU Jean BONDU-CHAPELLE BASSE MER

.../...

Secrétaire	: Jules FRANCOIS - LOROUX BOTTEREAU
Secrétaire Adjoint	: Madame BATARD - LOROUX BOTTEREAU
Trésorier	: Michel HERVE - LOROUX BOTTEREAU
Trésorier Adjoint	: Claude COURCEAU - St JULIEN DE CONCELLES
Membres du bureau pour le LOROUX	: Louis HERVIEUX - Eugène LUNEAU - Eugène COTTINEAU - Francis OGER - Alain MARCHAIS - Georges PELTIER - Jean ROTUREAU - André BOURGOIN - Serge LUNEAU - Jean LELIEVRE - Jean-Paul TOUBLANC - Fernand COIFFARD - Jackie FRANCOIS - Marcel JUSSIAUME - Jean-Paul JONCHERE - Jean Louis BABIN

SYNDICAT D'INITIATIVE

Au mois de Juin, à la demande du Conseil Municipal, il fut fait appel aux bonnes volontés pour réorganiser le Syndicat d'Initiative, dont le bureau avait démissionné. Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil d'administration et le bureau furent élus. Par la suite le bulletin municipal et la Presse vous ont renseignés sur les activités du Syndicat d'Initiative reconstitué. Mais il se trouve que trop peu de membres du milieu rural font partie du Conseil d'Administration.

Les dirigeants du Syndicat d'Initiative le regrettent, d'autant plus qu'ils portent intérêt à toutes les activités de la commune, comme ils l'ont fait savoir par une déclaration qui fut distribuée dans tous les foyers. Ils pensent en particulier à encourager le fleurissement des villages, et étudient actuellement les tracés des circuits destinés aux Touristes dans la Commune.

Par suite, ils voudraient pouvoir compter sur les suggestions et sur l'aide des ruraux comme sur celles des citadins.

C'est pourquoi ils demandent instamment aux agriculteurs et viticulteurs intéressés par l'activité du Syndicat d'Initiative de se faire connaître dès que possible aux dirigeants du Syndicat d'Initiative et en particulier à Monsieur Michel RENOUL rue de la Liotterie, Monsieur DENIS pharmacie, Monsieur PENOT Joseph rue Torbiche ou à tout autre membre qu'ils connaissent ou encore par l'intermédiaire de la boite aux idées.

Travaux du mois de Janvier

Le Syndicat d'Initiative réunit périodiquement son Conseil d'Administration afin de poursuivre sa tâche méthodiquement. Le bureau et les commissions y rendent compte de leurs démarches et de leurs travaux et y reçoivent d'autres missions.

C'est ainsi que le tracé du 1er circuit touristique a été étudié. Il s'est révélé particulièrement intéressant par les souvenirs historiques qu'il évoque; les vestiges et monuments, les curiosités géologiques, et les sites pittoresques qu'il présente. Des contacts ont été pris avec les gens des villages traversés et nous avons eu la satisfaction de constater que chacun y porte intérêt. Quand, par une réunion publique le Syndicat d'Initiative aura fait connaître certains documents authentiques et curieux qu'il possède sur les lieux concernés et en particulier sur le château de la Roche de l'Ouen, il n'est pas douteux que seront nombreux ceux qui voudront contribuer à mettre ce premier circuit en exploitation. Nos jeunes y trouveront certainement beaucoup d'intérêt. Le tracé du deuxième circuit va être étudié dès les premiers jours de Février.

.../...

Une commission spéciale a étudié l'organisation d'un rallye cycliste à 3 itinéraires destiné aux amateurs lorousains de 10 à 70 ans, pour l'attribution de 3 coupes, à trois séries de participants.

Les circuits à suivre sont tous compris sur le territoire de la commune.

Il reste au Syndicat d'Initiative à trouver les moyens pour créer, à l'occasion de la dispute de ces trois coupes, un après-midi attractif au cours duquel se feront les départs et arrivées échelonnés des trois épreuves sensationnelles ! Le Conseil d'Administration sera réuni prochainement pour l'organisation de cette manifestation qui sera une des premières fêtes printanières.

Le président du Syndicat d'Initiative convoqué par Monsieur le Maire avec les autres présidents de Société, a présenté au Conseil Municipal, l'état de sa trésorerie, et a fait l'exposé des projets du Syndicat pour appuyer sa demande de subvention.

SYNDICAT VITICOLE

Le 18 Février prochain, aura lieu au Caveau le premier concours communal des vins du LOROUX BOTTEREAU.

Pourquoi ce concours, quinze jours avant la foire aux vins cantonale ?

Précisément en doublant le nombre de chances de figurer sur un palmarès, le Syndicat Viticole veut ainsi donner ou redonner à tous, le goût de la compétition. Il faut reconnaître que la participation des vignerons Lorousains aux concours Départementaux ou Nationaux est plutôt reduite. Nous partons battus d'avance. Avec ce concours, nous ferons la preuve entre nous qu'il existe de très bons vins au LOROUX et nous essaierons de les promouvoir dans les concours à suivre.

La réception des échantillons se fera au caveau le Samedi 17 Février à partir de 18 heures. Il est demandé d'apporter deux bouteilles de chaque vin présenté : Muscadet - Gros Plant - Rosé - ou rouge - Le degré alcoolique sera contrôlé suivant les normes de la section A.O.C.

La publication des résultats, se fera le Dimanche 18, vous serez informés ultérieurement du lieu et de l'heure.

Achat de bouteilles : Le Syndicat viticole tiendra des bouteilles à la disposition des viticulteurs intéressés comme l'an dernier.
Ceux-ci voudrons bien se renseigner chez Monsieur Roger PETITEAU pour les tarifs, et se faire inscrire pour les quantités.

MUTUELLE CHEVALINE DU LANDREAU

La Mutuelle chevaline du LANDREAU, informe ses adhérents que l'estimation générale annuelle des chevaux aura lieu :

le Jeudi 15 Février 1973

de 8 heures à 10 heures à la Vrillonnière
de 10 heures à 12 heures à la Carrière
de 14 h. 30 à 16 heures à la Rinière
de 16 heures à 18 heures à la Gauterie

Nous informons les Sociétaires n'ayant pas payé leur cotisation

.../...

dans les huit jours qui suivent la réunion, que leurs chevaux ne seront plus assurés.

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE

Les Associations Familiales de Saint JULIEN DE CONCELLES, de la CHAPELLE BASSE MER et du LOROUX BOTTEREAU, ont réalisé en commun, une enquête auprès des familles, sur le statut social de la Mère de Famille.

Le dépouillement des réponses a permis de constater que la presque totalité des familles manque totalement d'information à ce sujet, et que la plupart des intéressés ignore tout de la loi du 3 Janvier 1972, et du décret du 30 juin 1972, qui essaient d'apporter une amorce de solution pour instaurer un véritable statut social de la Mère de Famille.

A la suite de cette enquête, les Associations Familiales de SAINT JULIEN DE CONCELLES, de la CHAPELLE BASSE MER et du LOROUX BOTTEREAU, organisent ensemble une réunion où sera présenté un compte rendu de l'enquête réalisée dans le canton, et où seront donnés les renseignements qui manquent à tous.

Cette réunion aura lieu le Lundi 5 Février 1973 à 20 heures 30, à la salle municipale de la CHAPELLE BASSE MER.

Madame MESNIER, représente des Familles au sein du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales, animera cette soirée, et répondra aux questions qui seront posées.

Il est souhaitable que toutes les familles viennent profiter de l'information qui sera apportée.

Ruche ?... C.E.V. ?...

Parents, préparez les vacances de vos enfants!

Dans le prochain numéro du bulletin municipal, une réunion sera proposée aux familles intéressées par l'ouverture d'une Ruche et d'un Centre Educatif de Vacances, pour les prochaines grandes vacances.

Ruche : enfants nés en 1966 - 1967 - 1968 - 1969 - 1970 -
C.E.V.: enfants nés en 1961 - 1962 - 1963 - 1964 - 1965 -

Au cours de cette réunion, sera décidée la réalisation, ou non, de ces activités, suivant les demandes.

SECTION U.N.C. DU LOROUX BOTTEREAU

Le Dimanche 7 Janvier 1973, avait lieu au LOROUX-BOTTEREAU, l'assemblée générale des Anciens Combattants 14-18 39-45 F.F.I. Indochine, A cette réunion fut élu le nouveau bureau ainsi conçu :

Président d'honneur	: SIMONNEAU Jean Marie 14-18
Président	: GRIMAUD Louis 39-45 Résistance
Premier vice-Président	: PERRAUD Louis 14-18
Deuxième vice-Président	: BRELET Jules 14-18
Secrétaire	: MERCEREAU René A.P.G. 39-45
Secrétaire Adjoint	: MORINIERE Jean-Marie A.P.G. 39-45
Trésorier	: BRELET Félix A.P.G. 39-45
Trésorier Adjoint	: BONNEAU Marcel A.P.G. 39-45
Porte Drapeau	: GRAVOILLE Louis A.P.G. 39-45
Responsables matériels	: BOSSIS Joseph F.F.I.
	: DOURDIER Jean Indochine 39-45

.../...

Ces anciens combattants invitent tous les Camarades, qui n'ont pas encore la carte, ou la retraite du combattant à contacter le bureau pour en faire la demande

ASSOCIATION DES A.C.P.G. DU LOROUX-BOTTEREAU

La section des A.C.P.G. du LOROUX BOTTEREAU, sort enfin de sa léthargie !...

En effet, le Dimanche 21 Janvier 1973 à 10 heures, café GUITON, s'est tenue son Assemblée Générale.

Au cours de cette Assemblée, il a été procédé au renouvellement du bureau.

Les huit membres élus de ce bureau sont les suivants :

Président	: Adrien LALIER
Vice-Président	: Gabriel LECHAT
Secrétaire	: Constant MORINIERE
Trésorier	: Lucien PETARD
Membres	: Pierre MABIT
	: Georges TERRIEN
	: Auguste MENEUX
	: Eugène COTINEAU

Louis JOYAU, est maintenu dans ses fonctions de Porte-Drapeau.

Tous les Sociétaires présents sont fermement décidés à faire revivre l'esprit "prisonnier" c'est-à-dire la camaraderie et l'entr'aide qui existaient dans les camps et les commandos.

Ils invitent cordialement tous les camarades qui n'ont pu participer à cette assemblée, à venir former rapidement la grande famille lorousaine d'anciens prisonniers de guerre.

Les Membres du bureau se tiennent à la disposition de tous ceux qui pourraient avoir besoin de leurs services ou de leur appui pour règler leurs problèmes.

La cotisation a été fixée à 15 francs pour l'année 1973 et est à verser le plus tôt possible, entre les mains du Trésorier, Lucien PETARD.

SECTION U.N.C. - A.F.N.

Concours de belote par équipe

Il aura lieu Samedi soir 10 Février à partir de 20 heures 30, salle du restaurant au Palais des Congrès. Il se déroulera de la même façon que les années précédentes.

Voici les premiers lots :

1° prix - 1 mouton
2° prix - 2 jambons
3° prix - 2 langues de boeuf
4° prix - 2 faisans
5° prix - 2 canards
6° prix - 2 pintades

La participation est fixée à 8 francs, et les inscriptions débuteront à partir de 20 heures. Nous y tiendrons comme de coutume une buvette et les sandwichs.

.../...

Assemblée Générale

Comme vous le savez, notre assemblée générale aurait dû se tenir le 17 Décembre dernier, mais ce jour-là se déroulait l'assemblée générale des Donneurs de sang. Pour ne pas gêner nos amis donneurs de sang, nous avions repoussée notre assemblée au 18 Février 1973.

Elle se déroulera à la Salle Saint Laurent en notre local à partir de 11 heures 30.

L'ordre du jour est le suivant :

- Compte-rendu moral et financier de l'année écoulée
- Prévision pour notre sortie annuelle
- Projet pour un gala de catch
- Inscriptions pour la galette des rois, organisée cette année par les camarades de SAINT JULIEN DE CONCELLES.
- Clôture des cotisations
- Exposé concernant le "titre de Reconnaissance de la Nation", des droits qu'il peut donner et la retraite.
- Questions diverses.

Le programme est chargé, aussi faites un effort pour être à l'heure. La présence de chacun est indispensable. Chacun pourra exposer ses idées et poser ses questions.

Votre bureau compte sur vous, " MERCI "

FOOTBALL CLUB LOROUSAIN

Le trève dite hivernale aura été favorable aux différentes équipes, qui enregistrent depuis la reprise du championnat de bons résultats.

A tout Seigneur tout honneur !...

En championnat, la première gagne à domicile
4 à 3 contre le R.A.C.C.
5 à 0 contre la LANDREAU, qui n'en revenait pas

Et pour couronner brillamment ce début de saison, en coupe de district elle gagne sur son terrain par 4 à 3 devant VALLET équipe de 1ère série.

Les commentaires allaient bon train sur la touche, entre les vétérans des deux équipes venus encourager leurs "poulains".

Les Lorousains surent profiter du bourbier, alors que leurs partenaires s'y enlisèrent.

Mais où donc est la belle pelouse du début de saison ?...

A signaler que Michel FRANCOIS, dit "la Boulette" a voulu laisser dans le coeur des nombreux supporters, un bon souvenir, il a fait une dernière partie exemplaire. Il part dès le début du mois de Février faire son service. La succession est ouverte (pour une année seulement).

La 1 B gagne également ses deux premiers matches.

à HAUTE GOULAINE par 4 à 1
au LOROUX BOTTEREAU contre GORGES par 3 à 1

Les Cadets perdent 2 à 1 contre la R.A.C.C. et gagnent 10 à 1 contre le CELLIER.

Les Minimes gagnent 7 à 1 contre le R.A.C.C.

CENTRE DE SECOURS DU LOROUX BOTTEREAU

Le centre de secours des sapeurs pompiers, à le plaisir d'inviter tous ses membres honoraires à participer à la Fête de la Sainte BARBE le Dimanche 25 Février.

Programme de la journée

- 9 heures Messe
  à l'issue de la messe, remise de décorations place de l'Eglise
  Défilé au cimetière, et dépôt d'une gerbe au monument aux morts
- 10 h 30 Vin d'honneur servi au garage des pompiers rue du Bois Ferry
- 13 heures Banquet au Palais des Congrès
  Les inscriptions pour le banquet seront reçues jusqu'au 20 Février dernier délai chez Messieurs Félix MARCHAIS et Jules FRANCOIS.
- 17 heures Soirée dansante réservée exclusivement aux Membres honoraires, la carte sera exigée à l'entrée.

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

LE PROCHAIN NUMERO PARAITRA

" L E 3 M A R S "

Vous le trouverez comme celui-ci :

- Chez Monsieur PETITEAU - Place Saint Jean
- Chez Monsieur PERRON - Rue du Colonel Boutin

LES TEXTES DEVRONT ETRE DEPOSES EN MAIRIE AVANT LE 26 FEVRIER

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-